

## L'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS

L'accompagnement est facultatif mais il va vous permettre :

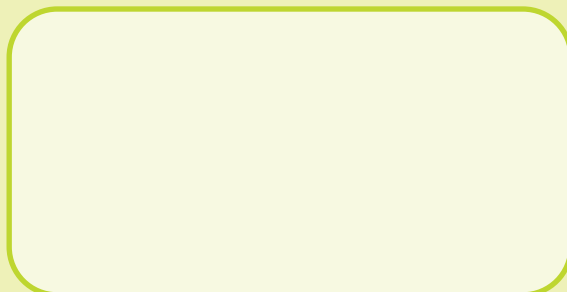
- d'identifier vos activités les plus significatives,
- de trier vos données (environnement humain, moyens, problèmes rencontrés...),
- d'analyser vos expériences.

L'accompagnement peut être collectif, individuel, à distance.

Sa durée moyenne est de 10 heures.

Les candidats formulent auprès du Syndicat National des Chasseurs de France leur demande d'accompagnement.

**Vous voulez en savoir plus ?  
Contactez**



- **Le certificat de spécialisation « Technicien cynégétique »**
- **Le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience**

**Un diplôme et une démarche pour votre réussite**

**Un partenariat pour une reconnaissance de vos compétences par la validation des acquis de l'expérience**

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche  
Syndicat National des Chasseurs de France  
AGEFOS PME



# Le certificat de spécialisation « Technicien cynégétique » et le dispositif de la Validation des Acquis de l'Expérience

## LA PHASE DE RECEVABILITÉ DE VOTRE DEMANDE

Votre candidature est recevable si vous avez plus de 3 ans d'expérience professionnelle ou bénévole dans le domaine cynégétique. Votre demande doit être accompagnée de pièces justificatives permettant à la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de votre région d'étudier la durée de vos activités qui se rapportent à la chasse.

La recevabilité de votre candidature fait l'objet d'une notification écrite par la DRAF. Un dossier, accompagné d'un guide méthodologique, vous est remis. Il est destiné à vous permettre de valoriser l'ensemble de votre expérience professionnelle, bénévole, sociale mais aussi de formation.

## LA PHASE DE CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Votre dossier se compose en deux parties.

- 1 Vous présentez votre parcours et vous listez les activités et les formations en rapport avec le C.S. Technicien cynégétique. Vous choisissez ensuite les activités qui vont servir de base à l'analyse de votre expérience.
- 2 Chaque activité retenue fait l'objet d'une description détaillée.

## LA PHASE D'ÉVALUATION DE VOTRE DOSSIER

Votre dossier est étudié par un jury composé de formateurs et de professionnels du secteur concerné.

Le jury vous invite à un entretien pour vous demander, si nécessaire, de préciser les activités que vous avez décrites.

Vous obtenez le diplôme si la validation est totale. En cas de validation partielle, le jury vous préconise des modalités de compléments de parcours.